École communale La Farandole

Projet d'école



Courriel : direction@ecolelafarandole.be

Site internet : https://ecolelafarandole.be

Préambule

Les missions prioritaires de l'enseignement

La Communauté française, les pouvoirs organisateurs et les équipes éducatives remplissent simultanément et sans hiérarchie les missions prioritaires suivantes :

- *promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;*
- *amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et des savoir-faire et à acquérir des compétences, dont la maîtrise de la langue française, qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;*
- *préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste, respectueuse de l'environnement et ouverte aux autres cultures ;*
- *assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.*[1]

Savoirs, savoir-faire et compétences

Ils répondent à ces missions prioritaires, assurent l'acquisition de connaissances, l'aptitude à comprendre le monde et à s'ouvrir à sa richesse culturelle, à cultiver le savoir-être citoyen.
Ils s'acquièrent dans les cours comme dans les activités éducatives et l'organisation de la vie à l'école.

Projet éducatif et projet pédagogique – Projet d'école

Chaque pouvoir organisateur établit son projet éducatif et son projet pédagogique.
Le projet éducatif se définit, dans le respect des missions prioritaires de l'enseignement telles que définies dans le code.
Le projet pédagogique définit les orientations pédagogiques et les choix méthodologiques qui permettent de mettre en oeuvre le projet éducatif.
En tant qu'école communale, le pouvoir organisateur adhère au programme de compétences promu par le CECP (Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces).
Le *projet d'école* est élaboré avec les enseignants et est soumis au Conseil de participation et à la Commission paritaire locale.
Il définit les choix pédagogiques et les actions concrètes menés par l'équipe pédagogique au travers de la mise en œuvre du Contrat d'objectifs.
Le projet engage les familles et l'école. En faisant le choix de l'établissement scolaire, les familles en acceptent les pratiques pédagogiques et les actions concrètes qui y sont menées.

[1] Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire article 1.4.1-1

Description de l'école

La Farandole se définit comme une école de village familiale à l'ambiance chaleureuse au cœur de Thorembais-Saint-Trond.

Dans un cadre rural, elle est toutefois proche d'axes routiers importants et bien desservie par les transports en commun.

L'école communale fondamentale propose une section maternelle et une section primaire. Dix classes sont ainsi articulées : quatre en maternelle et six en primaire, où une année par niveau est privilégiée.

Chaque section dispose d'une cour de récréation. Un jardin joliment arboré permet des moments de détente mais aussi d'apprentissages ; des espaces potagers sont prévus, ainsi que des tables et des bancs pouvant accueillir une classe lors des apprentissages à l'ombre des arbres.

Une équipe motivée et enthousiaste accueille les enfants au quotidien. En plus d'un cadre de vie agréable, de locaux lumineux et spacieux, les enseignants sont résolument tournés vers les technologies nouvelles offrant un enseignement varié, ludique, ouvrant les élèves vers le monde extérieur.

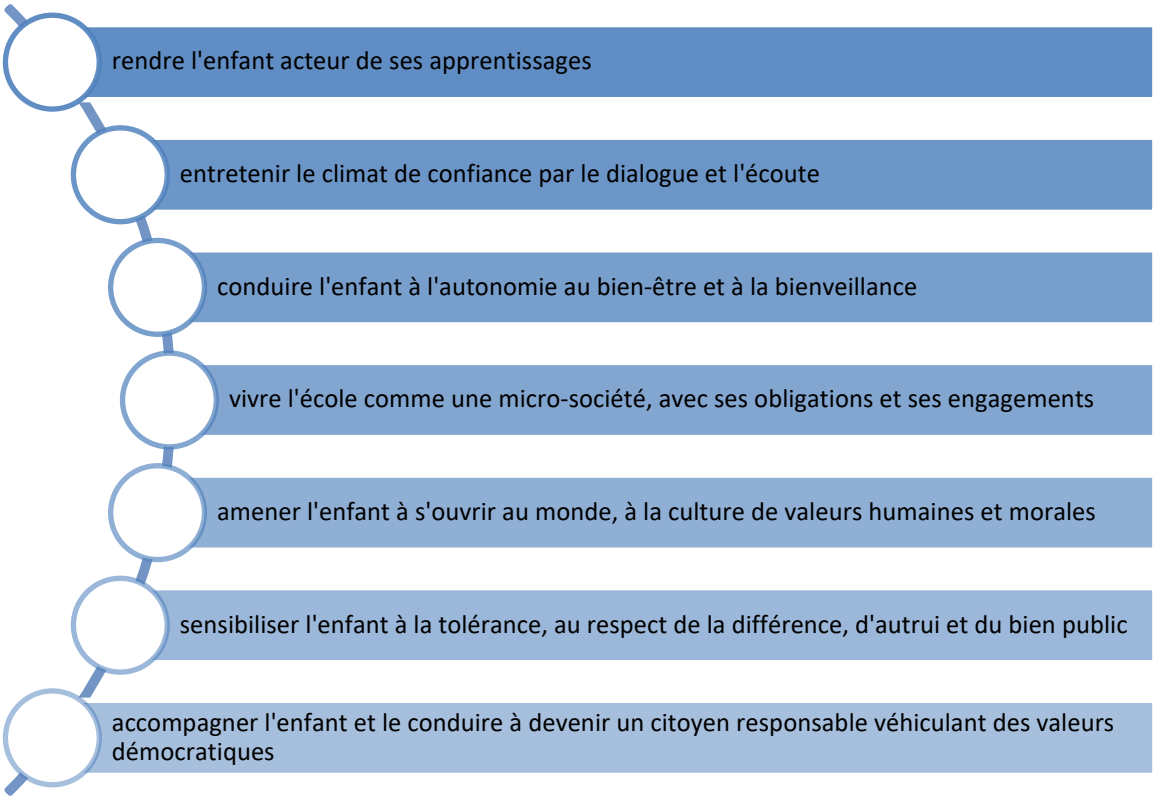
Grille horaire

7h – 8h30	Accueil extrascolaire pris en charge par l'ASBL Anim'Mômes
8h45 – 12h25	Cours du matin – récréation de 10h25 à 10h45
12h45 – 13h40	Temps de midi pris en charge par l'ASBL Anim'Mômes
13h40 – 15h20	Cours de l'après-midi
15h30 – 18h	Accueil extrascolaire pris en charge par l'ASBL Anim'Mômes

Notre philosophie

Notre école est appréciée en tant que structure scolaire à taille humaine. Sa spécificité première est d'accueillir l'enfant dans une ambiance chaleureuse et familiale où il trouvera sa place pour évoluer en pleine harmonie avec lui-même ainsi qu'avec les autres.

L'équipe pédagogique et éducative s'attèle à développer les valeurs suivantes pour chaque enfant :



L'enfant doit se savoir entendu et écouté. Il doit pouvoir cultiver la confiance en lui et en ses possibilités pour aller de l'avant.

L'immersion anglais

Depuis 2013, la Farandole propose une immersion en anglais. Elle a pour but de faire baigner les enfants dans une langue étrangère, dans son oralité.
Immerger l'élève dans la langue cible, c'est le familiariser aux sonorités, constituer un bagage en termes de vocabulaire, l'amener à converser avec aisance. L'apprentissage de la langue cible est spontané et développe la confiance en soi chez l'enfant.

Elle débute *en troisième maternelle* à raison de la moitié de l'horaire des enfants, soit 13 périodes sur 26. Les bases de la langue y sont abordées dans l'interdisciplinarité des matières dispensées : dès 5 ans, les élèves dénombrent, mémorisent des poèmes, des comptines, chantent en anglais. Ils s'ouvrent également aux sciences en anglais au travers de manipulations et d'expérimentations.

Le *cours d'éveil aux langues* dispensé dès le début de la scolarité maternelle et jusqu'en 2ème année primaire, permet aux enfants de s'ouvrir à divers langages, les prémices de l'anglais y sont déjà abordées entre autres pratiques.

En primaire, ce sont 8 périodes, soit un tiers de l'horaire environ, qui sont consacrées à l'anglais.
Les matières dispensées couvrent les sciences, l'éveil musical et artistique, l'expression orale, et une partie des mathématiques.
Depuis la mise en œuvre du Tronc commun, dès la 3ème année, le cours de formation manuelle, technique, technologique et numérique est également donné en anglais : on y observe, on manipule, on explore, on expérimente dans la langue de Shakespeare.

Dès la 3ème année, deux heures supplémentaires de cours de langue moderne en anglais viennent encore enrichir le bagage des élèves, et ce jusqu'à la 6ème primaire, depuis la mise en œuvre du Tronc commun.

Les balises de notre pédagogie

« Le monde évolue, l'école aussi. »

Le Tronc commun et les nouveaux référentiels : une nouvelle page s'écrit.

Les évolutions complexes, les défis et les exigences accrues de nos sociétés imposent de doter l'ensemble des élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un bagage réellement commun, étendu, solide et ambitieux. C'est sur la maitrise, par tous, de cet essentiel que porte la double exigence d'efficacité et d'équité de notre école.
Dans cette perspective, le nouveau tronc commun renforcé et redéfini dans ses contenus et dans ses modalités vise à ce que chaque élève, quel que soit son profil, acquière, d'une part, l'ensemble des savoirs fondamentaux de nature à l'outiller pour l'apprentissage tout au long de la vie, et, d'autre part, des savoirs, des savoir-faire et des compétences nécessaires au développement d'une citoyenneté ouverte sur le monde et à l'épanouissement personnel, social, culturel et professionnel.
Durant cette formation, chaque élève sera amené, quelle que soit l'orientation ultérieure de ses études, à maitriser un bagage scolaire de base. Ce socle, composé d'un ensemble de savoirs, de savoir-faire et de compétences, lui permettra à la fois de poursuivre sa formation et de rencontrer les finalités générales du tronc commun (...) [2]

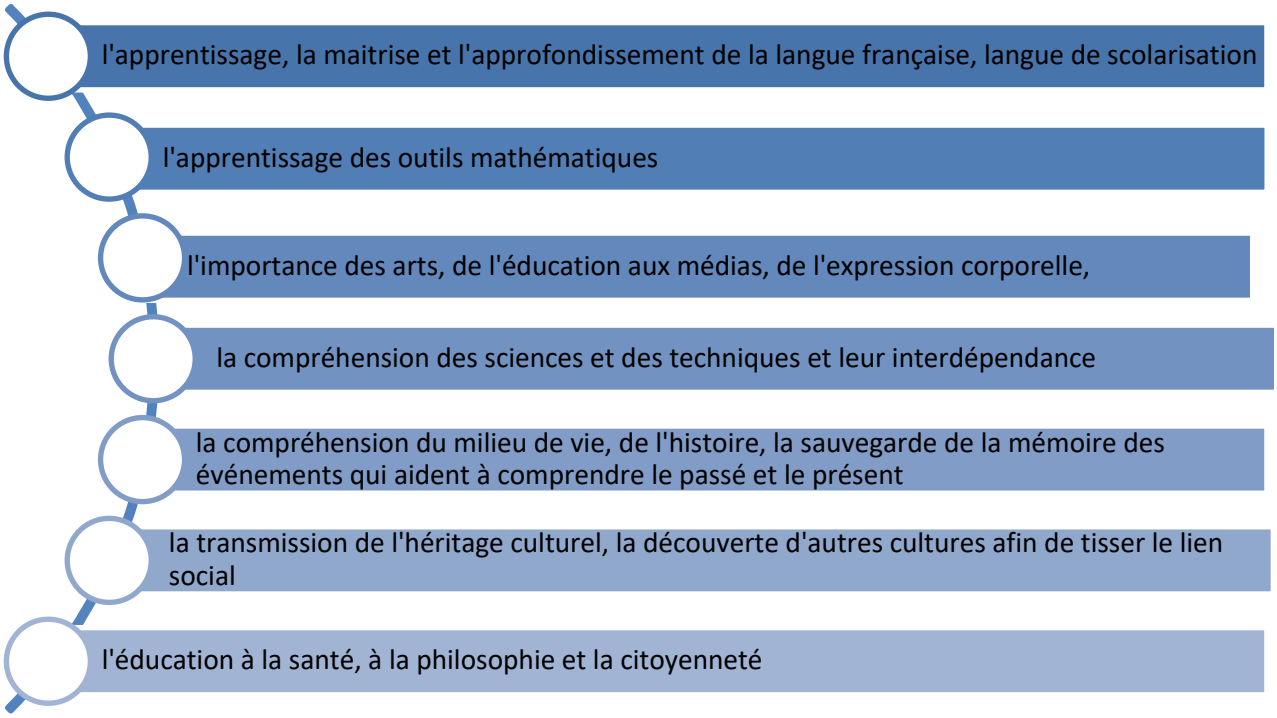
Quels que soient les matières et les niveaux, de nouveaux référentiels ont été élaborés et servent de socles pour les différents apprentissages. L'équipe pédagogique a suivi des formations quant à leur contenu et afin de les appréhender au mieux. Ils sont à la base des activités menées en classe, véritable fil rouge du cursus des élèves.

Le plan de pilotage et sa mise en œuvre

Le vaste programme du Pacte pour un enseignement d'excellence a amené chaque école à élaborer un plan de pilotage. Il court pour une période de six années.
À son origine, un état des lieux de notre établissement dans tous ses aspects.
Il permet de dégager des pistes d'amélioration du fonctionnement de l'école afin de l'optimiser en se focalisant sur les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être de tous les élèves.
Il en découle des pratiques pédagogiques et éducatives mises en action au sein des classes, comme dans le quotidien des élèves afin de répondre encore mieux aux missions prioritaires de l'enseignement.
Ces pratiques et actions sont évaluées et réajustées tout au long des six années que dure le plan devenu alors un contrat d'objectifs.

[2] Présentation générale des référentiels du Tronc commun

Elles vont à la rencontre des objectifs suivants :



Des actions concrètes

Du coenseignement

Le coenseignement est largement mis en œuvre par l'équipe pédagogique.
Il permet de, d'

- ✓ pratiquer une différenciation efficace répondant aux besoins des élèves
- ✓ accompagner l'élève en tenant compte de son rythme
- ✓ tenir compte des besoins spécifiques de certains
- ✓ rendre les pratiques pédagogiques plus dynamiques et variées
- ✓ stimuler les élèves
- ✓ - pour les enseignants – de mieux cerner les besoins des élèves et collaborer en ce sens

De l'évaluation

l'évaluation formative est préconisée tout au long du cursus de l'élève, cela depuis son entrée en maternelle. Des évaluations diagnostiques sont réalisées en début d'année et permettent de juger des acquis de chacun et de réajuster le cas échéant. Elles sont une balise pour planifier les choix pédagogiques de l'équipe.
À trois moments de l'année, les élèves sont évalués au travers d'un document partagé avec les parents. En fin de 2ème et 4ème année primaire (fin de cycle), des évaluations sommatives sont réalisées : elles visent à vérifier les compétences acquises que l'enseignant souhaite valider.

L'épreuve certificative arrive en fin de 6ème année avec l'obtention du CEB (Certificat d'Etudes de Base).

De l'ouverture aux nouvelles technologies et au numérique

L'école dispose dans la majorité de ses classes de tableaux ou écrans interactifs, mais aussi d'ordinateurs et de tablettes mis à la disposition des élèves lors d'ateliers, de recherches, de challenge.
Le tout est intégré dans les pratiques des enseignants variant ainsi les approches.
Les enseignants se veulent particulièrement attentifs à l'inclusion des enfants dont les besoins spécifiques entrainent de recourir à des outils numériques.
Des tâches numériques sont réalisées à domicile par les élèves des classes primaires, de manière hebdomadaire. En cas de nécessité, du matériel numérique est mis à disposition des élèves.
En classe, les élèves de la section maternelle s'initient à des activités numériques également.

Dans un souci d'éco-citoyenneté, l'école a opté pour une communication numérique avec les parents tant en ce qui concerne les informations générales que l'envoi des évaluations/bulletins des élèves.

De l'éducation à la santé et à l'environnement

L'école collabore avec l'équipe du PSE qui fournit conseils et ressources pour tout projet santé mis en œuvre.

L'équipe éducative promeut les collations saines selon un rituel hebdomadaire, l'usage de la gourde d'eau et de la boite à tartines/collations évitant le suremballage. L'éducation à la santé, l'importance d'une alimentation saine et équilibrée sont des thématiques abordées tout au long du cursus scolaire. Dans cette dynamique, l'école répond à des appels à projets initiés par la Région Wallonne par exemple (Progecole)

L'école instaure des règles pour la gestion et le tri des déchets au sein des locaux, comme des cours de récréation. L'école s'associe à des actions telles que Be Wapp afin de sensibiliser les élèves dès leur jeune âge à veiller au respect de notre environnement.

Les élèves participent à des animations sur les déchets, la biodiversité, les énergies renouvelables lors d'actions ponctuelles proposées à titre d'exemple par l'INBW, le GAL culturalité, …

Des acteurs externes

L'école noue différents partenariats et planifie des activités au fil de l'année scolaire.

- Le *Grimoire d'Eole*, bibliothèque et ludothèque de Perwez : les bibliothécaires se rendent dans les classes et proposent des activités de lecture mais aussi des projets dans le cadre du PECA (Parcours d'Education Culturelle et Artistique).

- Le *Centre culturel de Perwez* également, dans sa planification de spectacles, d'animations, d'expositions destinés au public scolaire.

Ces deux partenaires poursuivent les objectifs du PECA qui sont de « permettre à chaque élève d'accéder à la vie culturelle, de rencontrer des œuvres, des artistes et des pratiques culturelles, de fréquenter des lieux culturels, mais aussi d'acquérir des savoirs, des connaissances et des compétences, dans une perspective de développement de l'esprit critique et de l'expression personnelle. Ce parcours offre également l'opportunité d'expérimenter des pratiques culturelles et artistiques, individuelles et collectives, porteuses de diversité, et de prendre une part active dans la vie culturelle, sans oublier le plaisir et la motivation que ces matières procurent aux élèves. Il se base sur trois composantes : connaître, pratiquer et rencontrer »[3]

- *Cap sciences*

une fois par an, les animateurs se rendent à l'école et proposent des ateliers d'expérimentation aux élèves. Un éveil aux sciences qui rend chaque enfant acteur de ses apprentissages au travers d'expériences réalisées en classe avec du matériel scientifique adapté aux enfants.

- *La réserve naturelle Pré du Duc*

L'école a la chance de pouvoir accéder, à la sortie du village de Thorembais-Saint-Trond, à une réserve naturelle. Issu d'une collaboration avec Natagora, l'école planifie des journées à la réserve naturelle sur différentes thématiques observables sur place. En amont, comme en aval, les activités et observations réalisées sont réinvesties dans les cours de sciences.

Les classes de dépaysement et sorties didactiques

Une fois par an, les élèves des classes primaires profitent de classes de dépaysement. Elles s'étalent sur trois ou cinq jours selon les classes. Les projets qui y sont liés sont variés. Ils permettent de découvrir d'autres milieux de vie telle la forêt ou la mer, la découverte de la faune et de la flore, des lieux chargés d'histoire et de culture. Les activités extérieures et sportives rythment le séjour. Les classes de dépaysement font l'objet d'une préparation minutieuse en amont comme en aval. En 5ème et 6ème, elles peuvent dépasser les frontières de la Belgique (Vosges, Côte d'Opale, Angleterre)
Si elles sont une opportunité en termes de découvertes et de maitrises de savoirs et de savoir-faire, elles représentent des moments privilégiés pendant lesquels les enfants vont vivre l'école autrement. Elles favorisent les liens avec leurs compagnons et les enseignants qui les entourent. En faisant le choix de notre école, les parents sont conscients de l'intérêt de la participation de chacun à ces classes transplantées.

[3] Le Peca, c'est quoi ?

Ces séjours ont un coût oscillant entre environ 100 € et 250 €. Des échelonnements de paiement sont prévus comme le prescrivent les décrets et circulaires en vigueur. Le Comité de l'école intervient à concurrence d'un pourcentage du coût total. Le Pouvoir Organisateur pour sa part finance les déplacements.

Chaque année, l'école organise des sorties didactiques portant sur des thèmes choisis en fonction du projet mis en œuvre par l'école dans le cadre de l'année scolaire.

Gratuité scolaire et frais scolaires

L'accès à l'enseignement est gratuit dans les écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française.
Tout le matériel pédagogique nécessaire aux apprentissages est mis à disposition des élèves gratuitement.
Dans l'enseignement maternel, en P1, P2 et P3 pour l'année scolaire 2024-2025, les fournitures scolaires sont proposées par l'école. Restent à la charge des parents, le cartable non garni, le plumier non garni, les tenues vestimentaires usuelles et sportives de l'élève.

Les *frais scolaires* sont définis comme étant « les frais afférents à des services et fournitures portant sur des activités organisées dans le cadre de l'enseignement dispensé par les écoles organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles durant les périodes d'apprentissages prévues dans l'horaire des élèves. Sont aussi considérés comme frais scolaires les droits d'accès à la piscine, les droits d'accès aux activités culturelles et sportives et les frais liés aux séjours pédagogiques avec nuitée(s)[4]. Ces activités sont détaillées dans le projet pédagogique du Pouvoir organisateur et/ou dans le projet d'école.
Les frais sont réclamés à leur coût réel. Ils sont estimés et communiqués en début d'année.
Des échelonnements de paiement sont prévus selon leur coût, conformément aux décrets et circulaires en vigueur.

Références légales : Décret visant à renforcer la gratuité d'accès à l'enseignement.
https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/46826_000.pdf
Gratuité scolaire en primaire : circulaire 9461 du 22/03/2024

De l'encadrement des devoirs

L'école organise un encadrement des devoirs afin de permettre aux enfants des classes primaires de bénéficier du suivi par les enseignants dans la réalisation des travaux à réaliser en dehors de la classe, entre autres les devoirs et les leçons. Ce service est proposé aux familles qui le souhaitent : il est facultatif et payant. Il s'organise après le temps scolaire et entre dans la catégorie des frais extrascolaires.

Signature des parents,

[4] Article 1.3.1-1, 39°, du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire